



AVIS DE RECRUTEMENT

Le **Ministère de l'Environnement et du Développement durable** procède, au titre de l'année 2018, au recrutement **des personnels des Eaux et Forêts, Chasses et Parcs nationaux**. Le recrutement comporte des tests psychotechniques ainsi que des épreuves physiques et orales. Toutes les épreuves et les tests sont obligatoires pour tous candidats.

Le dossier de candidatures comprend :

- Une demande manuscrite adressée au Ministre de l'Environnement et du Développement durable ;
- Un extrait de naissance datant de moins d'un (01) an ;
- Une copie légalisée de la carte nationale d'identité ;
- Une copie légalisée du certificat de nationalité sénégalaise ;
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin n°3) de moins de 03 mois ;
- Un certificat de bonne vie et mœurs de moins de 03 mois ;
- Un certificat de visite-contre visite délivré par un médecin militaire de moins de 03 mois ;
- Cinq milles 5000fcfa de frais non remboursables ;
- Une copie du certificat de bonne conduite pour les gardes ;
- Une copie conforme de l'état signalétique et de services pour les gardes ;
- Une copie légalisée des diplômes. Les originaux devront être présentés au moment de l'entretien.
-

Pour les gardes

- Certificat de fin d'Etudes Élémentaires (CFEE)

Pour les agents techniques des Eaux et Forêts

- Diplôme de technicien des Eaux et FORETS ET DES Parcs nationaux délivré par le CNFTEFCPN ;

Pour les agents techniques des Parcs nationaux :

- Diplôme de technicien des Eaux et FORETS ET DES Parcs nationaux délivré par le CNFTEFCPN ;
- Diplôme de l'École des spécialistes de la Faune de Garoua, Cameroun (cours élémentaire cycle C) ;
- Diplôme de technicien du Centre national de formation des Techniciens en Agriculture et Génie rural (CNFTAGR) de ZIGUINCHOR.

Pour les ingénieurs des travaux des Eaux et Forêts :

-Diplôme de l'ISFAR (Ex ENCR de Bambe), option Eaux et Forêts.

Pour les ingénieurs des travaux des Parcs nationaux :

-Diplôme d'aménagement du territoire et de la gestion de l'environnement de l'ESEA

(ex ENEA) ;

-Diplôme d'inspection de l'animation de l'ESEA ;

-Diplôme de l'Ecole des spécialistes de la Faune de Garoua, Cameroun (cours élémentaire cycle B) ;

-Tout autre diplôme de ces spécialités admis en équivalence.

Pour les conservateurs des Parcs nationaux :

-Diplôme d'ingénieur de l'ENSA de THIES, option : Faune ;

-Diplôme de Docteur vétérinaire de l'EISMV/UCAD ;

-Tout autre diplôme de ces spécialités admis en équivalence.

NOTA BENE :

-les candidats devront être âgés de 18 ans au moins et de 35 au plus à la date du 31 décembre 2018 ;

-les dossiers doivent être obligatoirement déposés en jour ouvrable à la Direction de l'Administration générale et de l'Equipement du Ministère. Sis au Parc forestier et zoologique de Hann, à partir du lundi 10 décembre à 08 heures jusqu'au lundi 31 décembre 2018 à 17 heures.

-les dossiers déposés ailleurs ou avant ce communiqué ne sont pas valables ;

-les résultats définitifs seront proclamés à l'issue d'une visite médicale d'incorporation auprès d'un médecin militaire du réseau du Ministère.